



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts des systèmes de production
moins polluante d'électricité****Dix-neuvième session**

Genève, 3 et 4 octobre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 octobre 2023 à 10 heures*.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
5. Séance plénière.
6. Moyens d'atteindre la neutralité carbone des systèmes électriques.
7. Fiabilité et cyber-résilience des systèmes énergétiques intégrés intelligents.
8. Solutions en faveur d'une intégration équilibrée de la mobilité électrique dans les systèmes électriques.
9. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Adoption des conclusions et recommandations.
13. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1002210/>), si possible deux semaines au moins avant le début de la session. Si vous rencontrez des difficultés en essayant de vous inscrire en ligne, veuillez indiquer votre souhait de participer par courriel à l'adresse suivante : clean.electricity@un.org. Le jour de la première séance, les représentants sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de celle-ci, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment de la Croix-Rouge – voir plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2023/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web dès qu'ils seront disponibles. Un programme de la session sera disponible sur le site Web peu avant le début de celle-ci¹.

2. Observations liminaires

Le Président prononcera des observations liminaires et présentera brièvement les activités menées par le Groupe d'experts conformément à son plan de travail pour 2022-2023 et aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la CEE.

3. Élection du Bureau

À sa dix-septième session, en 2021, le Groupe d'experts a élu Vice-Présidents les représentants du Kirghizistan, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Tadjikistan, qui siégeront jusqu'à la fin de la dix-neuvième session, en 2023.

À sa dix-huitième session, en 2022, le Groupe d'experts a élu Président le représentant des États-Unis d'Amérique et Vice-Président le représentant du Kazakhstan, leurs mandats respectifs courant jusqu'à la fin de la vingtième session, en 2024.

Le Bureau du Groupe d'experts comprend également un représentant de DigiTransfo Expertise Inc., dont le mandat s'achèvera à la fin de la dix-neuvième session, et des représentants d'Électricité de France, de The International Centre for Sustainable Carbon et de la World Nuclear Association, dont les mandats s'achèveront à la fin de la vingtième session.

Le Groupe d'experts sera invité à élire de nouveaux membres du Bureau, dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt et unième session, en 2025.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), ainsi que toutes les décisions des organes de tutelle se rapportant aux travaux du Groupe d'experts.

5. Séance plénière

Document(s) : [ECE/ENERGY/2023/11](#) – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

Les experts seront invités à participer à un débat qui portera sur des questions de résilience énergétique dans la région de la CEE et sera animé par des membres du Groupe d'experts.

¹ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/events/379584>.

Le document « Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients » ([ECE/ENERGY/2023/11](#)), établi par le Bureau du Comité de l'énergie durable, qui comprend le Président du Groupe d'experts, servira de base pour les débats sur ce point de l'ordre du jour.

6. Moyens d'atteindre la neutralité carbone des systèmes électriques

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2023/5 – Transition vers des systèmes électriques à émissions nettes nulles – Principes communs pour un approvisionnement fiable

Des changements fondamentaux dans la structure et le fonctionnement des secteurs économiques seront nécessaires pour parvenir à zéro émission nette de dioxyde de carbone dans le monde d'ici à 2050. Seules des mesures extraordinaires menées avec détermination permettront d'accélérer les changements dans la gestion des ressources, la chaîne d'approvisionnement, la consommation finale et les technologies de conversion.

Le Groupe d'experts sera invité à examiner les conclusions et recommandations qui figurent dans le document « Transition vers des systèmes électriques à émissions nettes nulles – Principes communs pour un approvisionnement fiable » (ECE/ENERGY/GE.5/2023/5) et portent sur des principes communs visant à assurer la fiabilité de l'approvisionnement énergétique dans le cadre de la transition vers des systèmes à émissions nettes nulles.

7. Fiabilité et cyber-résilience des systèmes énergétiques intégrés intelligents

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2023/3-ECE/ENERGY/GE.5/2023/3 – Principales considérations relatives à la cyber-résilience des systèmes énergétiques intégrés intelligents et solutions pour la garantir

ECE/ENERGY/GE.6/2023/4-ECE/ENERGY/GE.5/2023/4 – Améliorer l'efficacité et la fiabilité des systèmes énergétiques grâce à l'analyse des mégadonnées

La transition numérique est considérée comme un moyen de concevoir des systèmes énergétiques plus résilients, en améliorant la connectivité, l'efficacité, la fiabilité et la durabilité. Elle favorise une production moins polluante d'énergie en permettant l'intégration des énergies renouvelables intermittentes, de l'alimentation électrique de base et de l'électricité pilotable ainsi que des ressources énergétiques décentralisées, tout en facilitant, entre autres, l'optimisation du réseau, la gestion de la demande et la participation des clients. En renforçant l'accessibilité, en améliorant l'application du principe de responsabilité et en accroissant la transparence tout au long de la chaîne de valeur, les innovations numériques peuvent améliorer considérablement la manière dont les politiques sont élaborées, coordonnées et appliquées.

Ces deux documents, établis dans le cadre des activités menées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, seront présentés au Groupe d'experts au titre de ce point de l'ordre du jour. Les experts seront invités à examiner les principales conclusions et recommandations découlant de l'analyse menée.

8. Solutions en faveur d'une intégration équilibrée de la mobilité électrique dans les systèmes électriques

Le Groupe d'experts soutient que la mobilité électrique aura autant d'impact sur la structure et le fonctionnement du réseau électrique que sur les systèmes de transport. La charge électrique allant augmenter de manière sensible, il faudra planifier le réseau et ses ressources en tenant compte de l'emplacement et du mode de fonctionnement des chargeurs de véhicules électriques, et accorder une plus grande importance à la cybersécurité.

Ainsi, l'intégration équilibrée de la mobilité électrique suppose une collaboration et un échange d'informations entre les gouvernements, les experts des secteurs de l'électricité et des transports et d'autres acteurs des domaines concernés.

Les experts seront invités à mettre en commun les données probantes, les enseignements et les études de cas sur la région de la CEE et d'autres pays, et à évaluer l'impact de l'intégration de la mobilité électrique sur la structure et le fonctionnement des systèmes électriques.

9. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025

Document(s) : [ECE/ENERGY/2023/9](#) – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2024-2025

Le Président présentera les activités concrètes qui doivent être menées dans le cadre du plan de travail pour 2024-2025, à savoir : A. Améliorer la résilience du réseau électrique pour favoriser la transformation du système énergétique ; B. Favoriser la création de conditions favorables à une structuration et à un financement du marché de l'électricité propices à la transformation des systèmes de production d'électricité ; C. Évaluer la contribution de la transition numérique à la conception de systèmes de production moins polluante d'électricité ; et D. Étudier l'impact de l'intégration de la mobilité électrique sur la structure et le fonctionnement des systèmes de production d'électricité.

Les experts seront invités à examiner les résultats concrets à atteindre et à élaborer des recommandations pratiques sur l'organisation des travaux du Groupe d'experts pour la période en question.

10. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Dates de la prochaine session

Le Groupe d'experts sera invité à se pencher sur les préparatifs de sa vingtième session, laquelle devrait se tenir à Genève les 16 et 17 septembre 2024.

12. Adoption des conclusions et recommandations

Document(s) : [GECES-19/2023/INF.1](#) – Conclusions and Recommendations arising from the nineteenth session of the Group of Experts on Cleaner Electricity Systems

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la dix-neuvième session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations.

13. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2023/2 – Rapport du Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité sur sa dix-neuvième session

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d’experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport sur la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d’experts sera invité à adopter son rapport sur la base de ce projet.

Le Président prononcera ensuite la clôture de la session.
